

AFFAIRE N°

5.

OBJET : Cession à Madame DULIEU Marcelle épouse HOARAU d'un délaissé de 33 m² cadastré section AO n° 492 (partie), sis à l'angle de la rue Maréchal Leclerc et de la voie nouvelle.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai été saisi d'une demande de Madame DULIEU Marcelle épouse HOARAU, propriétaire de l'immeuble cadastré section AO n°55 sis à l'angle de la rue Maréchal Leclerc et de la voie nouvelle, qui souhaite acquérir le délaissé de 33 m² existant entre sa propriété et la limite d'emprise de ladite voie.

Ce délaissé, cadastré section AO n° 492 (partie), constitue une bande étroite de 22 m de long sur 1,50 m de large en moyenne et ne présente donc guère d'intérêt pour la collectivité.

Je vous propose de céder cette parcelle à Madame DULIEU au prix de 30.000 Francs et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente.

LE MAIRE - Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 26.02.83